



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE  
1, place du Pastel  
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

## PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

### SEANCE DU Conseil Municipal du 16 janvier 2023 – 20h30

L'an deux mille vingt-trois et le seize janvier à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Anaïs COUVEIGNES, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, Charles CLERC, Roger DAVIOT Pascal RENAUD

Absents/Excusés : CAMPS Céline, Vincent THOMAS, Christopher ALQUIER, Magalie OUDIN procuration à Alain BENAZECH, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire : Philippe LAROCHE

Monsieur Philippe LAROCHE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.

### ORDRE DU JOUR :

**Achat de terrains à « Bel Air » et « Maillol Bas », parcelles 107 A 115 et 715 Annule et remplace la délibération n°2022/51**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Béatrice DARNAUD, souhaitant vendre à la commune de Guitalens-l'Albarède des parcelles situées « Bel Air » et « Maillol Bas », cadastrées section 107 A n° 115 et 715, d'une contenance de 3170 m<sup>2</sup> et 3 890 m<sup>2</sup>, pour la somme totale de 17 500 €.

Après discussion, le Conseil accepte, à l'unanimité

Accepte cet achat des parcelles situées « Bel Air » et « Maillol Bas », cadastrées section 107 A n° 115 et 715, d'une contenance de 3170 m<sup>2</sup> et 3 890 m<sup>2</sup>, pour la somme de 17 500€.

- à Mme Béatrice DARNAUD
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la poursuite de cette affaire.

Les frais notariés seront à la charge de la commune de Guitalens-l'Albarède.

**Achat de terrains chemin des Gravières, lieu-dit « En Gleyzes », parcelles 107 A 562 et 595**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la famille IVERSENC, souhaitant vendre à la commune de Guitalens-l'Albarède des parcelles situées chemin des Gravières, cadastrées section 107 A n° 562 et 595, d'une contenance de 14 300 m<sup>2</sup> et 4 360 m<sup>2</sup>, pour la somme de 3000 €.

Après discussion, le Conseil accepte, à l'unanimité

- Accepte cet achat des parcelles 107 A n° 562 et 595 d'une contenance de 14 300 m<sup>2</sup> et 4 360 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 000 € à la famille IVERSENC
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la poursuite de cette affaire.

Les frais notariés seront à la charge de la commune de Guitalens-l'Albarède.

**Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire - N° 2023/3 – annule et remplace la délibération n°2022/30 du 08/08/2022**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la protection sociale et la prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 10 € au titre du risque santé et de 7 € au titre du risque prévoyance à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une mutuelle labellisée et/ou une garantie prévoyance labellisée,

### **Avis du Conseil Municipal sur le projet de panneaux photovoltaïques au sol du SIAEP de Vielmur St Paul**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le projet d'implantation de panneaux au sol du SIAEP de Vielmur St Paul, sur la commune de Guitalens-l'Albarède a été présenté.

Toutefois, la proximité des habitations ayant soulevé beaucoup de questionnements, les membres du Conseil Municipal avaient décidé de reporter leur décision le temps de se rendre sur les lieux et d'apprécier la nuisance visuelle pour les habitations les plus proches.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet concernant la zone se trouvant au-delà de la voie ferrée et donc la plus éloignée des habitations. Il s'agit des parcelles cadastrées ZA n° 42, 43, 74, 75, et 102.

Concernant les autres parcelles, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

#### **Questions diverses :**

- Remplacement de personnel à l'école
- Point sur l'autoconsommation collective
- Mie en place de la gâche à l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Fin de la séance : 22h15

Le Maire  
Raymond GARDELLE



Le Secrétaire de séance,  
Philippe LAROCHE

Affiché le .....